



# Syndicat National Pénitentiaire des Surveillants



## Fusion des grades :

Dans une bonne affaire, il y a toujours un pigeon ; si vous ne savez pas qui c'est, c'est que c'est vous !

Anonyme

[www.citation-celebre.com](http://www.citation-celebre.com)

Le SPS est le syndicat qui s'était opposé à la réforme des grades 2006 signée par UFAP et FO, parce qu'elle avait divisé les Surveillants en 2 grades, et qu'elle avait installé ainsi un système méritocratique malsain.

Par-dessus le marché, parmi toutes les grilles indiciaires du personnel de surveillance, seule la grille indiciaire du grade de Surveillant n'avait pas bénéficié d'un relèvement. Ainsi, environ 80% des Surveillants étaient restés dans l'entonnoir pour en sortir au compte-gouttes, condamnés à passer des hypothétiques Unités de Valeurs, et à attendre des Tableaux d'Avancement sans cesse ajournés. Le SPS n'a eu de cesse de réclamer un retour à une grille indiciaire unique, afin que les Surveillants et Svts Brigadiers soient logés à la même enseigne.

Une dizaine d'années plus tard, à force d'avoir été « poussés au cul », FO d'abord, et UFAP après, ont fini par « lâcher l'affaire », pour se ranger enfin derrière la revendication du SPS.

### Oh surprise !

C'est soudainement, et sans aucune négociation préalable, que le Ministère de la Justice a décidé récemment d'accorder la fusion des grilles indiciaires, et de concerter à cet effet, le SPS, l'UFAP, la CGT, FO. Ainsi, chacune des 4 organisations représentatives ont proposé une grille indiciaire unique.

### Bien arrangée l'affaire !

On notera donc au passage, que nos décideurs convoquent les OS tantôt séparément, tantôt de façon multilatérale. C'est très malin pour favoriser la discorde !

### « Bonnet blanc, blanc bonnet »

On notera aussi que la proposition de FO, est quasiment identique à celle de l'AP. L'indice de fin de carrière s'arrête à 502. Nous voici bien loin de la révolution en 48 heures que ce syndicat nous avait annoncée avant les élections syndicales de 2018. Incapable d'obtenir des avancées, acculé, soumis, ce « syndicat maison » ne nous fera pas « prendre des vessies pour des lanternes ». Car en effet, conformément à la Loi, l'Administration n'avait pas d'autre choix que celui de relever le bas grille indiciaire à 340, et par conséquent de relever en toute cohérence les indices de tous les échelons.

## **« Qui chasse le naturel revient au galop »**

**Que le syndicat de mèche avec le Ministère de la Justice et son DAP, sache que les Surveillants ne sont pas dupes de ses manœuvres. Laisser croire que c'est grâce à ce syndicat qu'ils obtiendraient une avancée, cela ressemble à une combine. Décidément le syndicat patronal ne faillit pas à sa réputation !**

Le Statut Spécial des Surveillants autorise qu'ils soient hors catégorie pour la fixation de leur indice de rémunération. La fusion des grades est donc une occasion à ne pas manquer pour concrétiser une véritable reconnaissance des Surveillants Pénitentiaires qui méritent bien plus qu'un indice sommital fixé à 502 par l'Administration et son syndicat de connivence. La proposition du SPS fixe l'indice sommital à 524 ; ce n'est que Justice et conforme à la Cat B.

## **15 ans de réclusion !**

**Que l'éternel syndicat de connivence qui nous la fait toujours à l'envers, sache que le SPS ne lui fera aucun cadeau, quand il s'agit de défendre les intérêts des Surveillants Pénitentiaires, lesquels ne veulent pas en reprendre pour 15 ans d'une réforme au rabais, et en ont franchement marre d'être pris pour des pigeons.**

Le Bureau Central National

5 novembre 2021

Site Internet : <http://www.sps-penitentiaire.fr/> / E-Mail : [spsnongrades@hotmail.com](mailto:spsnongrades@hotmail.com)